



important : un processus permettant de faire progresser le programme de facilitation des affaires, en préparation de la réunion ministérielle qui se tiendra en novembre. Ils ont également convenu de concentrer le travail initial sur les procédures douanières. Assurant la présidence, le Canada anime un échange de documentation et convoquera de nouveau le CNC à Miami au printemps de 1999 pour étudier la question de la facilitation des affaires. Étant donné l'absence du pouvoir de négociation accélérée pour les États-Unis, les progrès sur la facilitation des affaires seront essentiels à l'obtention de résultats concrets d'ici l'an 2000, comme l'ont demandé les leaders de l'hémisphère et les ministres du Commerce. Cela sera donc une question clé à la réunion ministérielle.

Il reste un défi important à relever : l'élaboration d'un processus collectif de consultation avec la société civile dans les Amériques, en l'absence d'un consensus sur la méthode à employer ou sur l'ampleur de telles consultations. Le Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile est une initiative canadienne, et un haut fonctionnaire canadien joue le rôle de président suppléant du Comité. À la suite d'une réunion du Comité en octobre 1998, une invitation ouverte a été transmise à la société civile, à laquelle il est demandé de présenter d'ici le 31 mars 1999 des mémoires sur les questions en rapport avec le commerce, conformément à la déclaration ministérielle de San José. Le Comité se réunira de nouveau en mai pour examiner les mémoires reçus.

Le Canada continuera de favoriser l'attribution d'un rôle plus important et plus interactif au Comité, ce qui devrait comprendre l'écoute directe de représentants de la société civile et l'engagement d'un dialogue utile avec eux. Bien qu'il n'y ait encore aucun consensus sur l'élargissement du mandat, les négociateurs en chef ont convenu de continuer de discuter la question. Au Canada, le gouvernement a lancé des consultations étendues avec le secteur privé canadien, y compris la société civile, pour définir et préciser ses objectifs dans les négociations sur la ZLEA et relativement au programme plus général de politique commerciale.

À court terme, le défi pour le Canada est de veiller à la mise en œuvre du programme de travaux des neuf groupes de négociation et des trois organes consultatifs. Notre but est d'établir une fondation solide pour la ZLEA, afin que nous puissions obtenir des résultats concrets d'ici l'an 2000 et terminer nos travaux d'ici 2005. Assurant la présidence, le Canada doit également

veiller à ce que le secrétariat administratif de Miami, où les négociations auront lieu les trois premières années, soit entièrement opérationnel. Le CNC a choisi un Canadien, M. Michael Eastman, comme directeur du secrétariat à partir de janvier 1999. Sa nomination devrait permettre d'assurer un soutien administratif efficace aux séries successives de négociations qui vont se dérouler.

MERCOSUR

Aperçu

Le Marché commun du cône Sud (Mercosur), union douanière qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, est le plus important marché d'exportation du Canada en Amérique latine. En 1998, ses exportations de produits vers ces quatre pays atteignaient un total de 1,56 milliards de dollars, tandis que les importations se chiffraient à 1,7 milliards de dollars. Les principaux produits d'exportation sont les produits de papier, la potasse, le blé, le matériel de télécommunications, les pièces d'aéronef, les produits du pétrole, la machinerie, le malt, les minéraux, les matières plastiques, le matériel roulant et les produits pharmaceutiques. Les investissements canadiens sont concentrés dans les secteurs de l'aluminium, des hydrocarbures, des mines, de l'hydroélectricité, des télécommunications et des spiritueux.

Le Mercosur a été officiellement créé en 1991 par le Traité d'Asunción. Lorsqu'il aura été intégralement mis en place, en 2006, il permettra la libre circulation des produits et services, du capital et de la main-d'œuvre. Il comprendra un tarif extérieur commun (TEC) et l'harmonisation des politiques macro-économiques et sectorielles. Des TEC partiellement harmonisés ont été mis en place en 1995 et déjà, 90 p. 100 de tous les échanges entre les membres se font en franchise de droits. Les exceptions aux TEC — qui comprennent notamment celles dont bénéficie le secteur automobile de l'Argentine et du Brésil ainsi que des centaines de tarifs individuels appliqués par chaque pays — doivent être éliminées en 2006. Des secteurs importants, tels que le sucre, restent exemptés. En ce qui concerne les services, les ministres du Commerce des pays du Mercosur ont approuvé un cadre de travail à la mi-décembre 1997 et les négociations détaillées sont en cours.

Depuis sa création, le Mercosur a négocié et conclu des accords de libre-échange avec le Chili et la Bolivie.